



La Présidente

Arrêté n° 2021-521 du 10 décembre 2021

Portant désignation de la représentante de la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France au comité de programmation des territoires LEADER – Groupe d'Action Locale Terres de Brie

LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 4231-1 à L.4231-9,
VU La convention relative à la mise en œuvre du développement local mené par les acteurs locaux dans le cadre du programme de développement rural de la région Ile-de-France – GAL Terres de Brie du 26 avril 2016 et, notamment, l'annexe 4.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 :

Est désignée pour représenter la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France au sein du comité de programmation du GAL Terres de Brie :

- Madame Anne CHAIN-LARCHÉ, *Conseillère régionale d'Ile-de-France*

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Région d'Ile-de-France.



Valérie PÉCRESSE

Conseil régional

2, rue Simone Veil – 93400 Saint-Ouen-sur-Seine
Tel: 01 53 85 53 85
www.iledefrance.fr